

Culture et Handicap

Guide pratique

de l'accessibilité

Une collection de guides pratiques

Le ministère de la culture et de la communication inaugure avec cet ouvrage une série de guides pratiques de l'accessibilité destinés aux professionnels du secteur culturel. Ce premier guide, de portée générale, sera suivi de volumes thématiques : celui destiné aux professionnels du spectacle vivant est en préparation. La publication de ces guides est coordonnée par la Mission pour le développement des publics à la Délégation au développement et aux affaires internationales.

Version en ligne, respectant les normes d'accessibilité : <http://www.handicap.culture.gouv.fr>

Remerciements à Philippe Castro,

conseiller technique au cabinet du ministre de la culture et de la communication,
porteur du projet dès l'origine et qui lui a donné sa dimension actuelle.

Ce guide n'aurait pu être réalisé sans l'aide précieuse :

- des responsables des groupes de travail de la commission nationale Culture et Handicap ;
- de Marie-Laure Las Vergnas, chargée de mission accessibilité générale à la direction des publics de la Cité des sciences et de l'industrie, et des représentants des établissements publics du ministère de la culture et de la communication, auteurs des carnets de conseils ;
- des établissements culturels et des prestataires qui ont fourni les photos et documents d'illustration.

Les correspondants « handicap » des directions de l'administration centrale et des services déconcentrés du ministère de la culture et de la communication, ainsi que les référents « culture » des associations représentatives des personnes handicapées siégeant à la commission nationale Culture et Handicap ont également apporté leur collaboration.

Responsable de la publication

Ariane Salmet, chef de la Mission
pour le développement des publics (DDAI)

Conception graphique

Sophie Costamagna

Conception et coordination éditoriale

Sandrine Sophys-Véret, chargée de mission,
correspondante générale de la mission
Culture et Handicap (DDAI/MDP)

Maquette

Marie-Christine Gaffory / Callipage

Impression

IMP Blanchard
Imprimerie Laville (braille)

Secrétariat de rédaction et suivi de réalisation

Dominique Jourdy (DDAI)

© Ministère de la culture et de la communication, 2007

Collaboration

Lisbeth Berger, Mathilde Jolivet (DDAI/MDP)

Dépôt légal : février 2007

ISBN : 978-2-11-096811-1

Culture et Handicap

Guide pratique de l'accessibilité

Préface

Le président de la République a tenu à faire de l'insertion des personnes handicapées l'un des grands chantiers de son quinquennat. Comme il l'a déclaré lors des premiers états généraux « Handicap, le temps de l'engagement » en mai 2005, il s'agit « de faire progresser le respect des fragilités qui constituent l'essence et la richesse mêmes de l'humanité, [...] de rendre la Cité plus hospitalière, de dépasser la charité pour entrer, enfin, sur le terrain des droits égaux pour tous ».

L'article premier de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées proclame notamment : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation nationale, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens [...] » Le décret du 19 décembre 2005 relatif à la prestation de compensation à domicile pour les personnes handicapées rappelle que l'accès à la culture fait partie de ces droits fondamentaux.

Je tiens à réaffirmer l'engagement du ministère de la culture et de la communication en faveur de cette grande ambition. C'est un devoir qui répond pleinement à la mission qui lui a été assignée par André Malraux dès sa création : « Rendre *accessibles* les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français » et « assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel. » En prenant en compte les besoins des personnes handicapées, en veillant à favoriser un meilleur accès de l'ensemble des publics à la culture comme aux moyens d'information et de communication, les professionnels de la culture accomplissent leur mission et leur vocation.

Renaud Donnedieu de Vabres

Ministre de la culture et de la communication

Le ministère de la culture et de la communication s'est engagé dans un plan volontariste, en partenariat avec le secrétariat d'État aux personnes handicapées, la délégation interministérielle aux personnes handicapées et les grandes associations nationales représentant les personnes handicapées. Pour mener à bien cette action concertée, le ministère s'appuie sur la commission nationale Culture et Handicap.

Faciliter la découverte des œuvres d'art et de l'esprit, c'est avant tout permettre l'accès de tous à l'offre proposée par les lieux culturels (musées, lieux d'exposition, bibliothèques, théâtres, notamment). Ce principe d'accessibilité généralisée constitue le cadre général de notre action, qui se décline dans toute la diversité des modes d'expression culturelle et artistique et des métiers de la culture et de la communication. Aucune discipline, aucun domaine, aucune œuvre ne doit rester hors de portée. C'est l'objectif essentiel de ce guide, destiné aux professionnels de la culture.

Ils y trouveront une mine d'informations et de conseils en vue de faciliter non seulement l'accès aux lieux de culture, aux produits de l'industrie culturelle, aux œuvres et au patrimoine, ainsi qu'à leur compréhension, mais aussi l'accès aux pratiques artistiques, en amateur comme en professionnel. Comment rendre un site accessible ? Quels partenariats tisser afin d'optimiser l'accueil des personnes handicapées ? Ce guide apporte des réponses aux principales questions et décrit un certain nombre de « bonnes pratiques » utiles.

Nous pouvons tous contribuer, non seulement à appliquer la loi, mais aussi à faire évoluer les mentalités et à mobiliser l'ensemble des acteurs de notre société. Je souhaite que le guide *Culture et Handicap*, élaboré dans le cadre de la commission nationale Culture et Handicap, avec nos partenaires associatifs représentant les personnes handicapées, nous permette de progresser dès aujourd'hui dans cette voie d'avenir.

Table des matières

Charte d'accueil des personnes handicapées dans les équipements culturels

Préambule	12	L'accessibilité, un enjeu pour les équipements culturels
Article 1	16	Accessibilité du cadre bâti, confort d'usage de l'équipement
	18	Parcourir les espaces
	32	Sécurité
	32	Utiliser les services
Article 2	36	Information et communication
	36	Sollicitation et relations aux publics
	38	Supports d'information
	40	Accueil
Article 3	42	Offre culturelle et pratiques artistiques
	42	Analyse de l'existant
	42	Ouverture des programmations existantes, en faveur de l'inclusion
	43	Actions de médiation
	46	Aides techniques et médiation non humaine
	51	Tarification
		La charte mode d'emploi
	52	Tableau synthétique
	72	Réaliser un état des lieux de l'accessibilité
	74	Lois et décrets

Les personnes en situation de handicap Définitions et caractères spécifiques

78	Handicap visuel
80	Handicap auditif
82	Handicap mental et psychique
86	Handicap moteur et moteur cérébral
88	Handicap invisible

Les partenaires

- 92 **Associations du comité d'entente de la commission nationale Culture et Handicap**
- 94 **Autres associations nationales**
- 96 **Typologie des établissements spécialisés**
 - Établissements sanitaires
 - Établissements médico-sociaux
 - Établissements de travail protégé
 - Institutions spécialisées de scolarisation ou de formation
 - Dispositifs d'intégration scolaire
- 100 **Professionnels du secteur médico-social**
 - Travailleurs sociaux
 - Professionnels du secteur paramédical
 - Professionnels dépendant de l'Éducation nationale
- 102 **La convention nationale Culture et Handicap**
- 104 **Le label Tourisme et Handicap**
- 108 **Les maisons départementales des personnes handicapées**
 - « Les temps pour vivre ensemble »,
un projet de l'initiative européenne Equal
- 110

Des dispositifs techniques

- 114 **Le pictogramme**
- 116 **Le surtitrage**
- 118 **L'audiodescription**
- 120 **Le télé-agrandisseur, la loupe électronique**
- 122 **La maquette tactile**
- 124 **Les systèmes de mise en relief**
- 126 **L'audioguide**
- 128 **Le visioguide**

- 130 Le système RISP
- 132 La boucle magnétique
- 134 L'interprétariat
- 136 La visio-interprétation
- 138 Matériels adaptés pour le déplacement
- 140 Postes informatiques adaptés
- 146 Accessibilité des sites Internet : normes et recommandations

Les établissements publics et le handicap

**Conseils des groupes de travail animés
par la Cité des sciences et de l'industrie
et le musée du quai Branly**

- 154 La mission Culture et Handicap
- 156 Accessibilité des sites Internet
- 167 Alarmes visuelles et information en temps réel des personnes sourdes
- 171 Prise en compte des visiteurs malvoyants
- 178 Élaboration et usages des pictogrammes
- 186 Prise en compte du handicap dans la politique tarifaire
- 188 Emploi des personnes handicapées

Ressources

- 198 Une sélection de sites Internet
- 202 Bibliographie

Annexes

- II Extrait de la loi du 11 février 2005, titre IV, chapitre III
- IX Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006
- XX Arrêté du 1^{er} août 2006